



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
10.12.2008 Bulletin 2008/50

(51) Int Cl.:
G07B 17/00 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **08157632.4**

(22) Date de dépôt: **05.06.2008**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MT NL NO PL PT RO SE SI SK TR
 Etats d'extension désignés:
AL BA MK RS

(72) Inventeurs:
 • **PHILIP, Olivier**
13550, NOVES (FR)
 • **RICO, Ruben**
75014, PARIS (FR)

(30) Priorité: **08.06.2007 FR 0755622**

(74) Mandataire: **David, Alain et al**
Cabinet Beau de Loménie
158, rue de l'Université
75340 Paris Cedex 07 (FR)

(71) Demandeur: **NEOPOST TECHNOLOGIES**
92220 Bagneux (FR)

(54) **Système de distribution virtuelle d'articles de courrier**

(57) Procédé de distribution et de consultation sous forme électronique d'articles de courrier (10) comportant les étapes suivantes :

- . numérisation de chacun des articles de courrier et transmission des images des articles de courrier ainsi numérisés à un premier serveur (16) sur lequel ces images sont stockées,
- . affichage sur un premier écran de visualisation (18A) associé à ce premier serveur des images ainsi stockées et affectation de chacune de ces images à son destinataire en « déposant » l'image dans un des casiers d'un

- meuble virtuel de rangement associé à ce destinataire et affiché sur le premier écran de visualisation ou sur un second écran de visualisation (18B) également associé à ce premier serveur, et
- . affichage sur au moins un écran de consultation (22, 24, 32) d'un destinataire final d'une boîte de dialogue dynamique comportant au moins un compteur dont la valeur dépend du nombre d'images affectées au casier de ce destinataire final et accessibles sur le premier serveur depuis l'écran de consultation via un réseau local reliant cet écran de consultation au premier serveur.

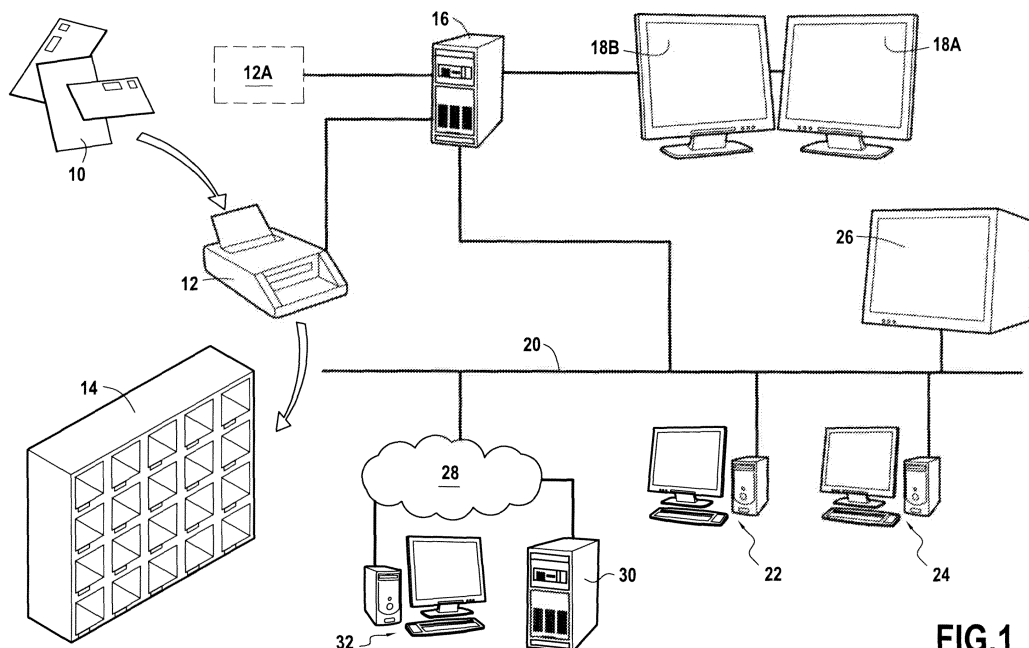


FIG.1

Description

Domaine de la technique

[0001] La présente invention se rapporte exclusivement au domaine du traitement de courrier et elle concerne plus particulièrement un système de distribution et de consultation d'articles de courrier permettant de procéder à une distribution et une consultation sous forme électronique des articles de courrier reçus dans les services courrier des entreprises.

Art antérieur

[0002] Le tri du courrier dans les entreprises commerciales ou industrielles est aujourd'hui un processus essentiellement manuel. L'opérateur du service courrier chargé de cette tâche prend un à un les articles de courrier, repère la mention de la personne ou du service destinataire et, en général après avoir ouvert cet article de courrier, dépose le ou les documents qu'il comporte dans le casier correspondant à cette personne ou à ce service. Il est clair qu'un tel processus entièrement manuel est plus ou moins long et souffre d'une productivité d'autant plus faible que le nombre de casiers est important, que les personnes ou les services changent fréquemment, ou que l'opérateur du service courrier effectue cette tâche régulièrement ou non (par exemple pendant une période de congé où un stagiaire peut remplacer le titulaire du poste). En outre, il est courant de constater que la distribution du courrier dans l'entreprise, depuis sa réception par le service courrier jusqu'à sa remise à son destinataire final pour consultation, prenne, dans le meilleur des cas, plusieurs heures, cette distribution nécessitant en effet le plus souvent un voire même deux jours dans les entreprises ayant plusieurs sites à une même adresse postale.

[0003] On a donc cherché à réduire ces délais (et corrélativement à augmenter la productivité) en proposant différents types de dispositifs permettant une certaine automatisation de ces processus manuels. Notamment, avec sa demande de brevet européenne EP 1 066 885, la demanderesse a proposé un dispositif de tri amélioré mettant en oeuvre des moyens de reconnaissance optique et vocale permettant d'informer par téléphone ou par courriel le destinataire d'un article de courrier réceptionné en salle de courrier. Ce dispositif s'il donne globalement satisfaction présente cependant certains inconvénients. Tout d'abord, le logiciel doit pouvoir reconnaître aussi bien les écritures imprimées que celles manuscrites, ce qui implique un haut degré technique des moyens de reconnaissance optique. Ensuite, le recours à une table de correspondance implique que celle-ci soit constamment tenue à jour pour assurer une parfaite classification des articles de courrier sinon il en résulte un taux important d'articles de courrier non reconnus qui doivent alors être classés manuellement. Enfin, si le contact téléphonique aboutit, le destinataire sera seulement infor-

mé de la fin du processus de tri ou de l'arrivée d'un courrier sans pouvoir en connaître le contenu et donc mesurer l'intérêt qu'il a à le recevoir physiquement.

5 Objet et définition de l'invention

[0004] La présente invention a donc pour but de remédier à ces inconvénients en assurant une information en temps réel du destinataire sur les articles de courrier qui lui sont destinés. L'invention a aussi pour but de permettre à ce destinataire de décider de l'utilisation de ces articles de courrier, de manière à optimiser le cycle de distribution du courrier en évitant notamment au destinataire de recevoir des articles de courrier inutiles ou qu'il est préférable d'archiver. L'invention a encore pour but de proposer un système garantissant une mise en oeuvre très simple à partir des outils de numérisation actuels de plus en plus présents dans les salles de courrier des entreprises mais sans le recours à des logiciels de reconnaissance complexes.

[0005] Ces buts sont atteints par un procédé de distribution et de consultation sous forme électronique d'articles de courrier comportant les étapes suivantes :

- 25 • numérisation de chacun de ces articles de courrier et transmission des images des articles de courrier ainsi numérisés à un premier serveur sur lequel lesdites images sont stockées,
- 30 • affichage, sur un premier écran de visualisation associé au dit premier serveur, desdites images stockées sur ledit premier serveur et affectation de chacune de ces images à son destinataire en « déposant » ladite image dans un des casiers d'un meuble virtuel de rangement associé à ce destinataire et affiché sur ledit premier écran de visualisation ou sur un second écran de visualisation également associé au dit premier serveur, et
- 35 • affichage, sur au moins un écran de consultation d'un destinataire final, d'une boîte de dialogue dynamique comportant au moins un compteur dont la valeur dépend du nombre d'images affectées au casier de ce destinataire final et accessibles sur ledit premier serveur depuis ledit écran de consultation via un réseau local reliant ledit écran de consultation
- 40 au dit premier serveur.

[0006] Par ce procédé particulier, le destinataire d'un article de courrier numérisé est informé immédiatement par la modification du compteur de la boîte de dialogue dynamique affichée à son écran de consultation de l'arrivée d'un courrier lui étant destiné.

[0007] Ce procédé peut aussi comporter une étape d'affichage, sur au moins un autre écran de visualisation associé à un poste de travail informatique relié au dit premier serveur via ledit réseau local, des images affectées à un desdits casiers et d'affectation de chacune de ces images à son destinataire final en « déposant » ladite image dans un des casiers d'un autre meuble virtuel de

rangement associé à ce destinataire final et affiché sur ledit autre écran de visualisation. Il peut encore comporter en outre une étape de qualification de chacun des articles de courrier consistant à associer à l'article de courrier visualisé sur ledit écran de visualisation un type de courrier déterminé choisi parmi les suivants : courrier rapide, courrier suivi, courrier recommandé.

[0008] Avantagement, il comporte une étape d'affichage à distance, sur au moins un écran déporté de consultation d'un destinataire distant relié au dit réseau local au travers d'un réseau de communication externe, d'une boîte de dialogue dynamique comportant au moins un compteur dont la valeur dépend du nombre d'images affectées au casier de ce destinataire distant et accessibles sur ledit premier serveur depuis ledit écran déporté de consultation via à la fois ledit réseau de communication externe et ledit réseau local reliant ledit écran déporté de consultation au dit premier serveur.

[0009] Au choix du destinataire, lesdites images accessibles sur ledit premier serveur depuis ledit écran de consultation déporté ou non peuvent être sauvegardées localement, détruites, archivées, ou transférées vers un autre destinataire.

[0010] De préférence, il est prévu une étape d'archivage desdites images numérisées sur un second serveur relié au dit réseau local au travers dudit réseau de communication externe.

[0011] L'invention concerne également un système de distribution et de consultation sous forme électronique d'articles de courrier mettant en oeuvre le procédé précité et dans lequel notamment ledit réseau de communication externe est le réseau Internet et la liaison entre ledit au moins un écran déporté de consultation et ledit premier serveur est une liaison sécurisée.

Brève description des dessins

[0012] D'autres caractéristiques et avantages de la présente invention ressortiront mieux de la description suivante, faite à titre indicatif et non limitatif, en regard des dessins annexés, sur lesquels:

- la figure 1 représente un système de distribution et de consultation sous forme électronique d'articles de courrier selon l'invention,
- la figure 2 est un organigramme des différentes étapes mises en oeuvre dans le système selon l'invention,
- la figure 3 illustre un exemple de deux interfaces graphiques affichées sur deux écrans de visualisation de la salle de courrier,
- la figure 4 illustre un exemple d'une interface graphique affichée sur un écran de visualisation d'un destinataire intermédiaire, et
- les figures 5 et 6 représentent un exemple d'images affichées sur un écran de consultation d'un destinataire final avant et pendant la consultation de l'un des articles de courrier numérisés dont il est le des-

tinataire.

Description détaillée d'un mode de réalisation préférentiel

[0013] La présente invention se donne pour objectif d'optimiser le cycle de distribution du courrier dans l'entreprise en réduisant les délais de prise de connaissance de son courrier par le destinataire qu'il soit présent ou non dans l'entreprise, en limitant les risques de perte de courrier et en permettant un meilleur suivi du courrier. Elle est mise en oeuvre en complément des équipements habituels de la salle de courrier, notamment des outils de numérisation existants aujourd'hui dans la plupart des départements courrier des entreprises et fait appel à un logiciel de distribution et de consultation de courrier spécialement élaboré pour fonctionner dans une architecture client/serveur. Un exemple d'un système selon l'invention est ainsi illustré à la figure 1.

[0014] Dans ce système de distribution et de consultation d'articles de courrier, un opérateur de la salle de courrier après avoir prélevé des articles de courrier 10 dans un sac de courrier, les avoir horodatés un à un, et si nécessaire avoir effectué un pré tri de ces articles de courrier, notamment pour en extraire les courriers confidentiels, ouvre les enveloppes et introduit successivement ces enveloppes et les documents qu'elles contiennent dans un numériseur 12 comportant un lecteur optique avantagement du type autorisant des numérisations en couleur recto/verso au format A4.

[0015] Une fois numérisés, ces articles de courrier sont physiquement déposés selon leur destinataire dans les différents casiers de réception de courrier d'un meuble de rangement 14 de la salle de courrier pour être distribué à leur destinataire ultérieurement, c'est-à-dire dans la journée ou le ou les jours suivants.

[0016] Dans cette salle de courrier, le numériseur est relié à un serveur interne de distribution 16 auquel sont reliés de préférence deux écrans tactiles 18A, 18B destinés à afficher pour l'un une première interface graphique représentant une image du meuble de rangement 14 et comportant donc un nombre prédéterminé de casiers correspondant au nombre de casiers réels et pour l'autre une seconde interface graphique représentant successivement les images des enveloppes et documents de chacun des articles de courriers numérisés. Pour permettre le stockage, au moins provisoirement, sur ce serveur interne de distribution, des images des articles de courriers ainsi numérisés qui se présentent chacune sous la forme d'un fichier image de type PDF, JPEG, TIFF etc., le numériseur doit de préférence permettre un transfert automatique de ces fichiers images vers ce serveur interne selon un protocole FTP ou équivalent. Bien entendu, lorsque le nombre d'articles de courrier à traiter est important, classiquement supérieur à 1000 pages par jour, et qu'il est alors souhaitable de réduire le temps global de leur traitement, ce serveur interne de distribution peut être relié en parallèle à plu-

sieurs numériseurs analogues tel que celui référencé 12A. Un exemple d'un tel outil de numérisation est donné par le numériseur Scan Station 100 de la société américaine Kodak. On notera que pour assurer un suivi des articles de courrier numérisés et si nécessaire leur archivage ultérieur au niveau d'un serveur interne d'archives ou d'un serveur externe, il conviendra d'affecter à chaque fichier image transmis au serveur de distribution un numéro d'identification unique.

[0017] Ce serveur interne est relié au travers d'un réseau local interne 20 de l'entreprise à différents postes de travail informatiques individuels des salariés de l'entreprise, intégrant chacun un client de consultation du serveur interne, par exemple ceux référencés 22 et 24, certains de ces postes de travail informatiques, par exemple celui référencé 26, étant disposé avantageusement au niveau de chacun des secrétariats des services ou départements de l'entreprise, pour assurer une fonction de relais entre le serveur interne de distribution 16 et les autres postes de travail informatiques 22, 24 et comportant pour ce faire chacun un écran de visualisation tactile muni d'une interface graphique associant sur un même écran les première et seconde interface graphiques précitées. Avantageusement, ce poste de travail informatique se présente sous la forme d'un ordinateur personnel « tout en un » comme illustré. Le serveur interne est également avantageusement relié via un réseau de communication externe, par exemple le réseau Internet 28, à un serveur externe 30 d'un concessionnaire du logiciel de distribution et consultation de courrier mis en oeuvre au niveau du serveur interne de distribution 16. Des postes de travail informatiques distants 32 comportant un client Web de consultation des serveurs interne et externe pour être en relation avec ces serveurs via le réseau Internet sont aussi prévus pour permettre aux salariés de l'entreprise en situation de mobilité d'accéder à leur courrier malgré cette situation externe à l'entreprise.

[0018] Le fonctionnement du système selon l'invention est particulièrement simple et repose essentiellement sur trois étapes illustrées à la figure 2 avec, dans une première étape 40, une numérisation de chacun des articles de courrier et leur transmission sous forme d'un fichier image à un serveur interne pour stockage et exploitation, dans une seconde étape 42, une distribution/affectation de ces images, par un opérateur de la salle de courrier et éventuellement aussi par un destinataire intermédiaire, en « déposant » ces images dans les casiers d'un meuble virtuel de rangement et, dans une dernière étape 44, une consultation par le destinataire final des images des articles de courrier le concernant.

[0019] Comme le montre la figure 3, la distribution des images est effectuée de préférence à l'aide des deux écrans tactiles 18A, 18B (mais une configuration avec un écran large unique est tout aussi envisageable) par une opération consistant à sélectionner (cliquer sur) une image apparaissant sur le premier écran 18A et permettant d'en identifier le destinataire, par exemple l'image

d'une enveloppe 50, puis à sélectionner sur le second écran 18B un des casiers 52 du meuble virtuel de rangement dans lequel cette enveloppe et son contenu doivent être « déposé » et enfin à valider ce choix par un « click » sur un bouton de confirmation d'affectation 54 présent par exemple au bas de ce second écran, cette validation ayant en outre pour effet de provoquer, comme il sera décrit plus avant, une alerte automatique du destinataire auquel ce casier est affecté. Il est ainsi effectué via les deux interfaces graphiques de ces deux écrans de visualisation à une distribution virtuelle de courrier à l'image de la distribution physique de courrier dans la salle de courrier. On notera qu'il est possible d'affecter le courrier à plusieurs destinataires en sélectionnant plusieurs casiers avant la validation par l'appui sur le bouton de confirmation d'affectation 54. On notera également qu'en cas d'erreur, il est possible de supprimer les affectations réalisées (retirer du ou des casiers le ou les derniers articles de courrier avant la validation précédente) et de revenir au courrier précédent en appuyant sur un bouton de suppression 56 disposé également en bas de l'écran.

[0020] Lors de la sélection de l'article de courrier, l'opérateur procédera avantageusement à une qualification de cet article de courrier, c'est à dire à un classement de celui-ci parmi plusieurs types de courrier, sans que cette liste soit limitative : courrier rapide, courrier suivi ou courrier recommandé par exemple. Ce classement est effectué en sélectionnant par un « click » sur une des trois icônes 58, 60, 62 associées à ces trois types de courrier présentes par exemple en haut de ce premier écran.

[0021] Lorsque le destinataire n'est pas le destinataire final de l'article de courrier mais par exemple un service ou un département de l'entreprise, ce destinataire intermédiaire dont le poste de travail informatique 26 est alors pourvu avantageusement d'un écran de visualisation tactile sera chargé à son tour d'effectuer une distribution virtuelle des courriers qui concernent exclusivement son service ou département et cette fois, comme l'illustre la figure 4, de préférence par une simple opération de déplacement par glissement et dépôt, connue sous l'appellation anglaise de « drag/drop », consistant, au niveau de son interface graphique unique, à sélectionner une image d'un article de courrier 64 et à la déplacer de son emplacement d'origine à un autre emplacement correspondant au casier 66 du destinataire, pour ainsi affecter à chaque salarié de son service ou département les articles de courrier qui lui sont destinés en propre. Sauf si la qualification du courrier n'a pas été effectuée par l'opérateur de la salle de courrier auquel cas il pourra au moyen des icônes 68, 70, 72 procéder à celle-ci, ce destinataire intermédiaire n'aura pas à refaire le classement par type des courriers qui sont destinés à son service ou département.

[0022] Bien entendu, seules les personnes autorisées après fourniture d'un identifiant et d'un mot de passe (demandés dans une étape préalable à la distribution) pourront procéder à cette distribution et classement des arti-

cles de courrier et accéder au meuble virtuel de rangement apparaissant sur le second écran (figure 3) ou sur une seconde partie de l'écran unique qui est alors partagé en deux zones (figure 4), ces écrans ayant bien évidemment été configurés et renseignés préalablement, c'est-à-dire pourvus d'un nombre de casiers virtuels correspondant au nombre de casiers de réception du meuble réel de la salle de courrier ou au nombre de destinataires finaux d'un service ou département donné (dans le cas d'un classement par un destinataire intermédiaire responsable de ce service ou département), dans une étape d'initialisation.

[0023] En revenant à la figure 3, on notera que, pour faciliter la distribution du courrier, l'interface graphique de l'écran tactile 18A permettant l'accès aux courriers à distribuer est partagé essentiellement en deux zones d'affichage : l'une comportant dans un format réduit, sous une forme de vignettes, les différentes images 80, 82 formant un article de courrier déterminé et l'autre comportant, dans un format plus directement lisible par l'opérateur, l'une 50 de ces images ayant fait l'objet d'une sélection par l'opérateur. Sur le côté de chacune de ces zones d'affichage sont disposés des zones de commande avec des dispositifs 84, 86 connus sous le nom « ascenseurs » et permettant un défilement rapides des images ou vignettes constituant chacune des zones d'affichage et avec, en bas de l'écran, des boutons de changement d'image 88, 90 permettent en outre, comme il est connu, de passer d'une image à l'autre ou d'aller directement à la dernière image.

[0024] La consultation de son courrier par le destinataire final s'effectue sur un écran de consultation, déporté ou non, de son poste de travail informatique 22, 24, 32. Sur le fond d'écran 100 de cet écran (figure 5) apparaît une boîte de dialogue dynamique 102 dont la mise à jour est effectuée continûment par une connexion périodique et automatique avec le serveur de distribution 16 sur lequel le nombre d'images est capturé. Dans l'exemple illustré, cette boîte de dialogue dynamique comporte en effet trois icônes 104, 106, 108 auxquelles sont associés trois compteurs individuels 110, 112, 114 correspondant chacun à un des trois types de courrier précités et dont la valeur évolue donc en fonction des articles de courrier déposés dans son casier virtuel. Par un « click » sur l'icône concernée, le destinataire fait apparaître une fenêtre de consultation 120 (figure 6) dans laquelle il peut alors, dans un mode sécurisé, prendre connaissance de tous les articles de courrier qui lui sont destinés. On notera qu'avantageusement pour en accélérer l'accès les images ne sont pas transmises au destinataire, celui-ci recevant simplement un lien pour accéder à ces images sur le serveur interne ou, de préférence, sur le poste de travail informatique 26 de son secrétariat auquel ce serveur interne aura préalablement avantageusement adresser une copie. Cet accès est possible aussi bien pour un salarié de l'entreprise via le réseau local interne 20 que pour un salarié externe via le réseau Internet 28.

[0025] Comme illustré, cette fenêtre de consultation

peut présenter plusieurs zones d'affichage, l'une 122 visualisant par une succession de vignettes les différentes images formant un article de courrier déterminé, l'autre 124 visualisant une de ces images sélectionnée par le destinataire final, par exemple une facture comme illustré, la dernière zone 126 étant une zone de commande sur laquelle apparaissent les différentes possibilités d'action du destinataire final sur l'article de courrier. ce destinataire final peut ainsi naturellement prendre connaissance un à un de ses articles de courrier en « cliquant » sur des boutons de déplacement 130, 132 avant et arrière, mais il peut également détruire l'article de courrier consulté, l'archiver sur le serveur externe 30 (ou tout autre serveur interne ayant une fonction d'archivage) ou l'adresser à un autre destinataire en « cliquant » respectivement sur les boutons 134, 136, 138 ou encore simplement en sauvegarder une copie sur son poste de travail informatique par action sur l'icône d'enregistrement local 144. La consultation se termine par une action sur un bouton de sortie 140 qui a pour effet de changer le statut des articles de courrier (passage du statut de « non lu » à « lu ») et de décrémenter le compteur correspondant. On notera que le destinataire final peut à tout moment par une action sur un bouton + 142 de la boîte de dialogue dynamique 102 accéder à une fonction supplémentaire lui permettant de prendre connaissance des articles de courrier qu'il a pu consulter précédemment et qui n'ayant pas été détruits sont toujours présents au niveau du serveur de distribution.

[0026] L'invention n'est bien sûr pas limitée aux seuls exemples de réalisation décrits précédemment et l'homme de l'art pourra sans faire preuve d'activité inventive imaginer d'organiser différemment les zones d'affichage ou de commande des écrans de consultation, notamment selon le système d'exploitation utilisé, prévoir d'autres types de courrier à classer ou envisager des fonctionnalités supplémentaires.

40 Revendications

1. Procédé de distribution et de consultation sous forme électronique d'articles de courrier (10) comportant les étapes suivantes :

. numérisation de chacun des articles de courrier et transmission des images des articles de courrier ainsi numérisés à un premier serveur (16) sur lequel lesdites images sont stockées,

. affichage, sur un premier écran de visualisation (18A) associé au dit premier serveur, desdites images stockées sur ledit premier serveur et affectation de chacune de ces images à un destinataire en « déposant » ladite image dans un des casiers d'un meuble virtuel de rangement associé à ce destinataire et affiché sur ledit premier écran de visualisation ou sur un second écran de visualisation (18B) également associé

- au dit premier serveur, et
 . affichage, sur au moins un écran de consultation (22, 24) d'un destinataire final, d'une boîte de dialogue dynamique (102) comportant au moins un compteur (110, 112, 114) dont la valeur dépend du nombre des images affectées au casier de ce destinataire final et accessibles sur ledit premier serveur depuis ledit écran de consultation via un réseau local (20) reliant ledit écran de consultation au dit premier serveur.
2. Procédé selon la revendication 1, **caractérisé en ce qu'il** comporte en outre une étape d'affichage, sur au moins un autre écran de visualisation (26) associé à un poste de travail informatique (26) relié au dit premier serveur via ledit réseau local, des images affectées à un desdits casiers et d'affectation de chacune de ces images à son destinataire final en « déposant » ladite image dans un des casiers d'un autre meuble virtuel de rangement associé à ce destinataire final et affiché sur ledit autre écran de visualisation.
3. Procédé selon la revendication 1 ou la revendication 2, **caractérisé en ce qu'il** comporte en outre une étape de qualification de chacun des articles de courrier consistant à associer à l'article de courrier visualisé sur ledit écran de visualisation un type de courrier déterminé choisi parmi les suivants : courrier rapide, courrier suivi, courrier recommandé.
4. Procédé selon la revendication 1 ou la revendication 2, **caractérisé en ce qu'il** comporte en outre une étape d'affichage à distance, sur au moins un écran déporté de consultation (32) d'un destinataire distant relié au dit réseau local au travers d'un réseau de communication externe (28), d'une boîte de dialogue dynamique (102) comportant au moins un compteur (110, 112, 114) dont la valeur dépend du nombre d'images affectées au casier de ce destinataire distant et accessibles sur ledit premier serveur depuis ledit écran déporté de consultation via à la fois ledit réseau de communication externe et ledit réseau local reliant ledit écran déporté de consultation au dit premier serveur.
5. Procédé selon la revendication 1 ou la revendication 4, **caractérisé en ce que** lesdites images accessibles sur ledit premier serveur depuis ledit écran de consultation déporté ou non sont au choix du destinataire sauvegardées localement, détruites, archivées, ou transférées vers un autre destinataire.
6. Procédé selon la revendication 3, **caractérisé en ce qu'il** comporte en outre une étape d'archivage desdites images numérisées sur un second serveur (30) relié au dit réseau local au travers dudit réseau de communication externe.
7. Système de distribution et de consultation sous forme électronique d'articles de courrier (10) comportant :
- 5 . un moyen de numérisation (12) pour numériser chacun des articles de courrier et transmettre des images des articles de courrier ainsi numérisés à un premier serveur (16) sur lequel lesdites images sont stockées,
 10 . un premier écran de visualisation (18A) associé au dit premier serveur pour afficher lesdites images stockées sur ledit premier serveur et permettre, via une interface graphique, l'affectation de chacune de ces images à un destinataire en « déposant » ladite image dans un des casiers d'un meuble virtuel de rangement associé à ce destinataire et affiché sur ledit premier écran de visualisation ou sur un second écran de visualisation (18B) également associé au dit premier serveur, et
 20 . au moins un écran de consultation d'un destinataire final (22, 24) pour afficher une boîte de dialogue dynamique (102) comportant au moins un compteur (110, 112, 114) dont la valeur dépend du nombre d'images affectées au casier de ce destinataire final et accessibles sur ledit premier serveur depuis ledit écran de consultation via un réseau local (20) reliant ledit écran de consultation au dit premier serveur.
8. Système selon la revendication 7, **caractérisé en ce qu'il** comporte en outre au moins un autre écran de visualisation (26) associé à un poste de travail informatique (26) relié au dit premier serveur via ledit réseau local pour afficher lesdites images affectées à un desdits casiers et, via une interface graphique, affecter à nouveau chacune de ces images à son destinataire final en « déposant » ladite image dans un des casiers d'un autre meuble virtuel de rangement associé à ce destinataire final et affiché sur ledit autre écran de visualisation.
9. Système selon la revendication 7 ou la revendication 8, **caractérisé en ce qu'il** comporte en outre au moins un écran déporté de consultation (32) d'un destinataire distant relié au dit réseau local au travers d'un réseau de communication externe (28) pour afficher une boîte de dialogue dynamique (102) comportant au moins un compteur (110, 112, 114) dont la valeur dépend du nombre d'images affectées au casier de ce destinataire distant et accessibles sur ledit premier serveur depuis ledit écran déporté de consultation via à la fois ledit réseau de communication externe et ledit réseau local reliant ledit écran déporté de consultation au dit premier serveur.
10. Système selon la revendication 9, **caractérisé en ce que** ledit réseau de communication externe est

le réseau Internet et la liaison entre ledit au moins un écran déporté de consultation et ledit premier serveur est une liaison sécurisée.

11. Système selon la revendication 9, **caractérisé en ce qu'il** comporte en outre un second serveur (30) relié au dit réseau local au travers dudit réseau de communication externe pour assurer un archivage externe desdites images numérisées.

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

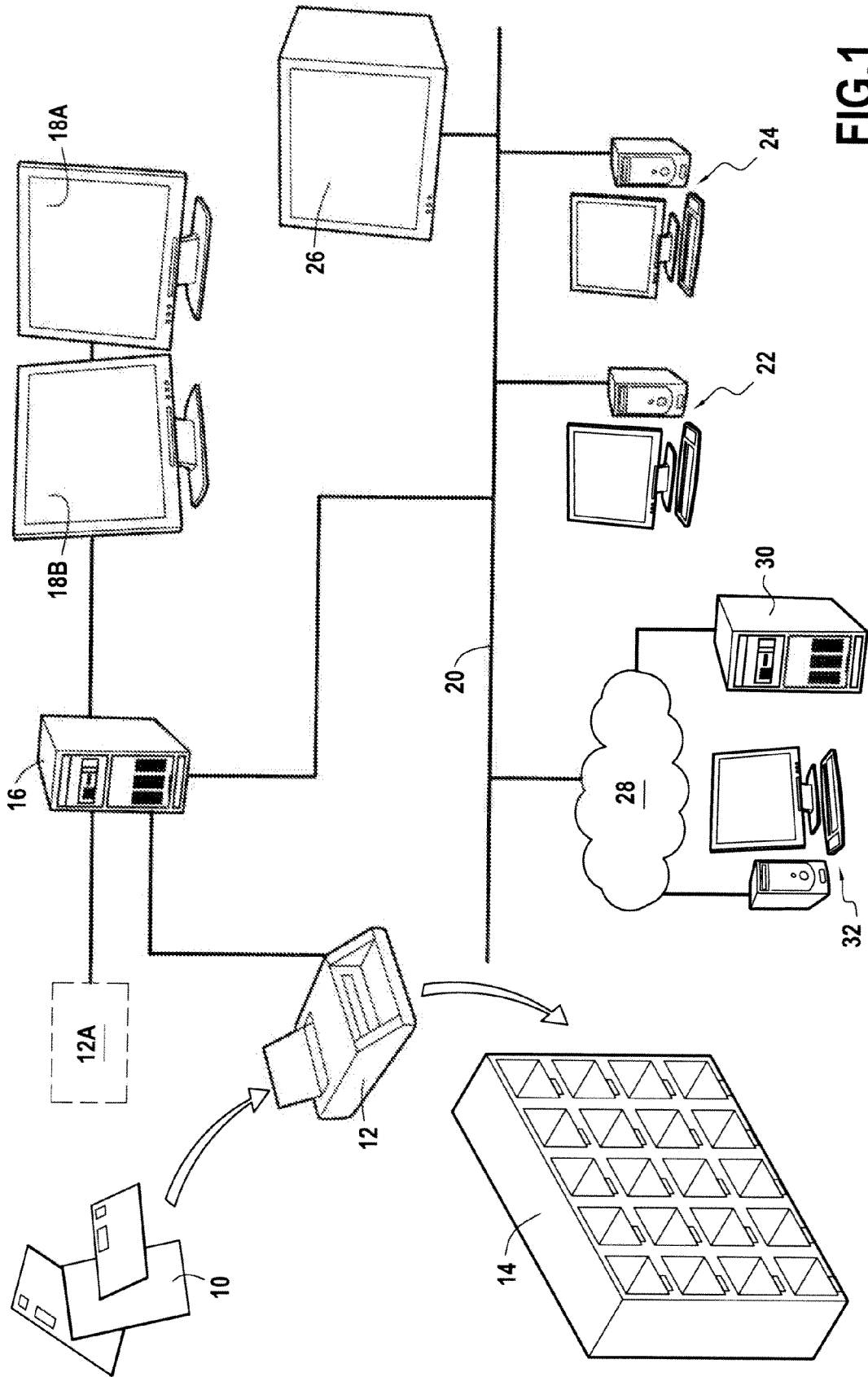


FIG.1

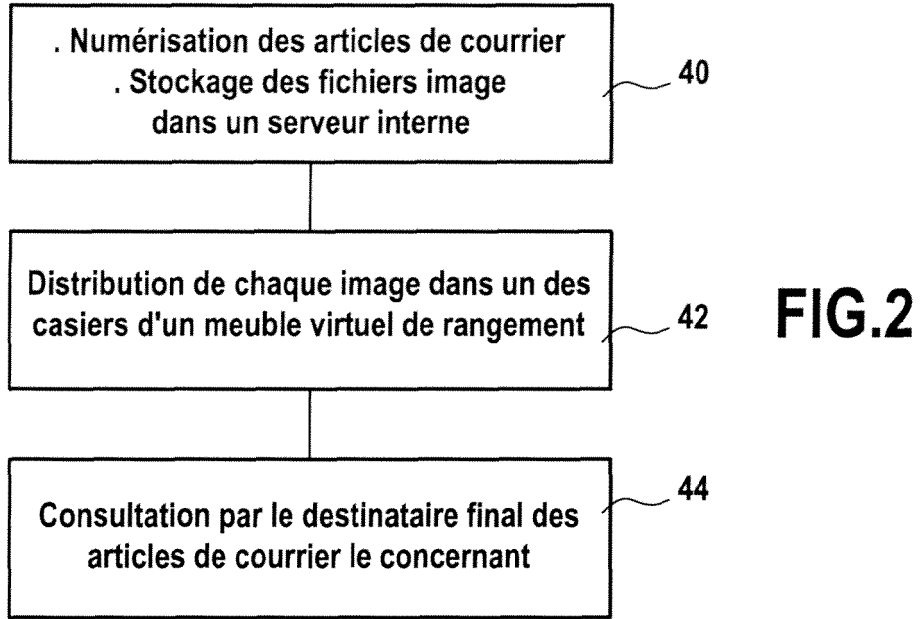


FIG.2

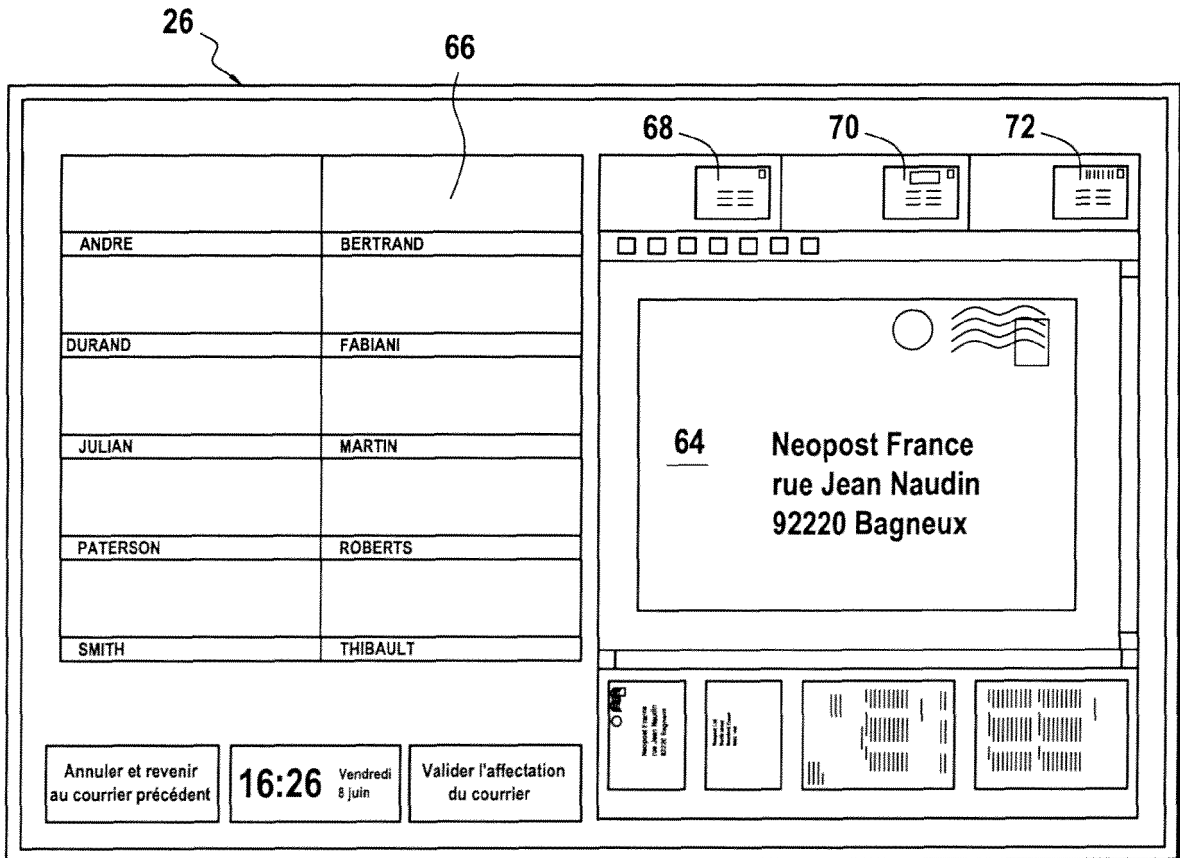


FIG.4

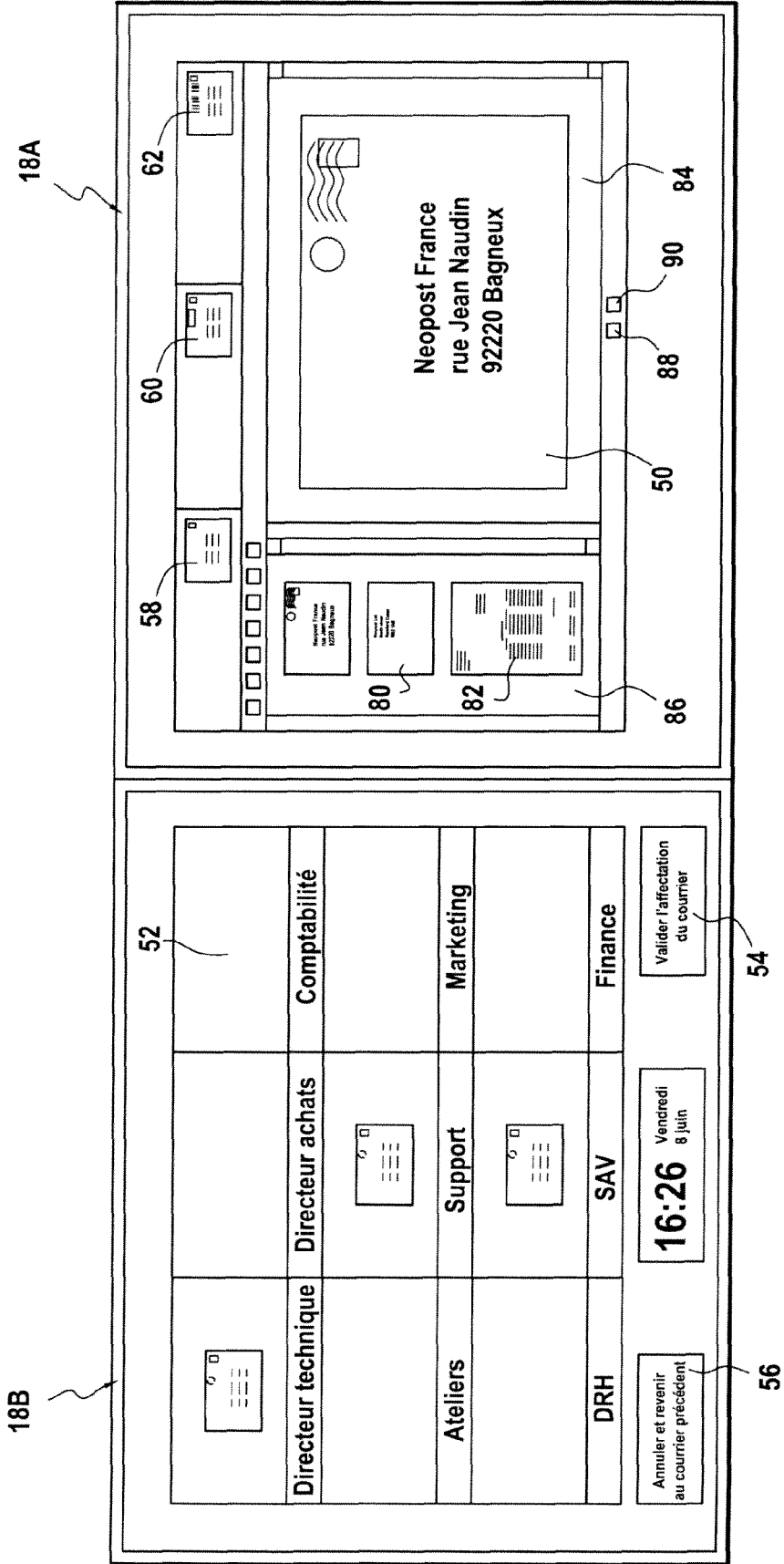


FIG.3

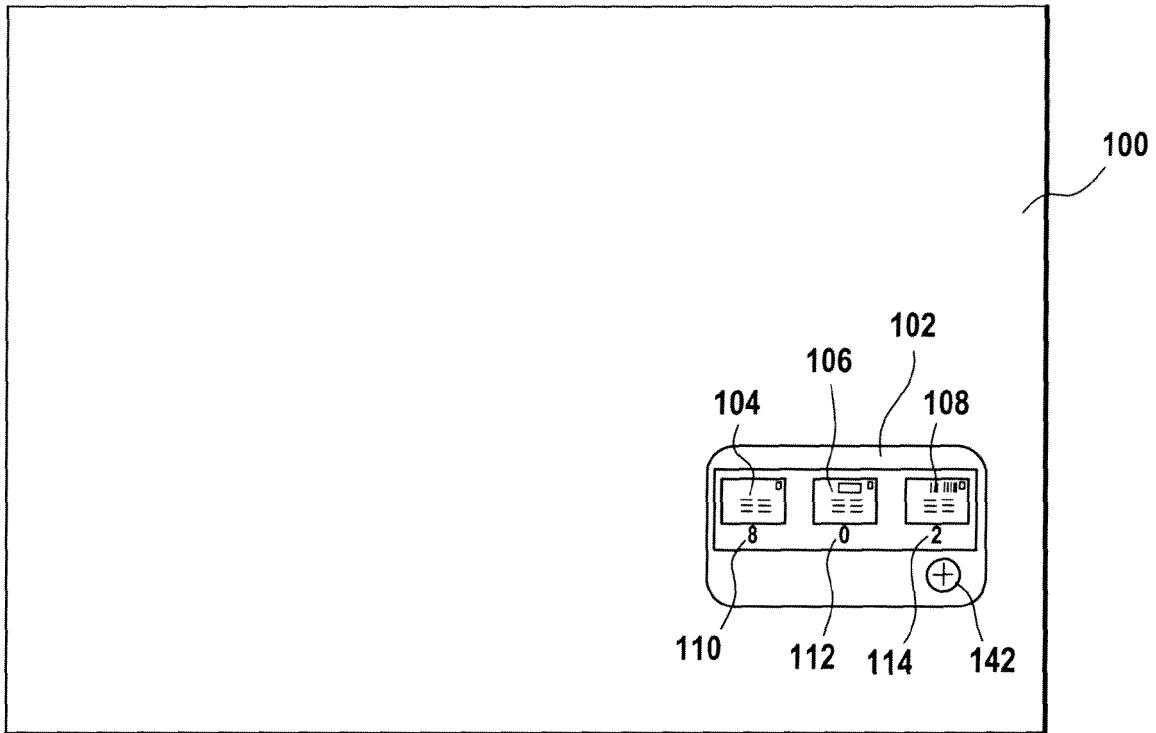


FIG.5

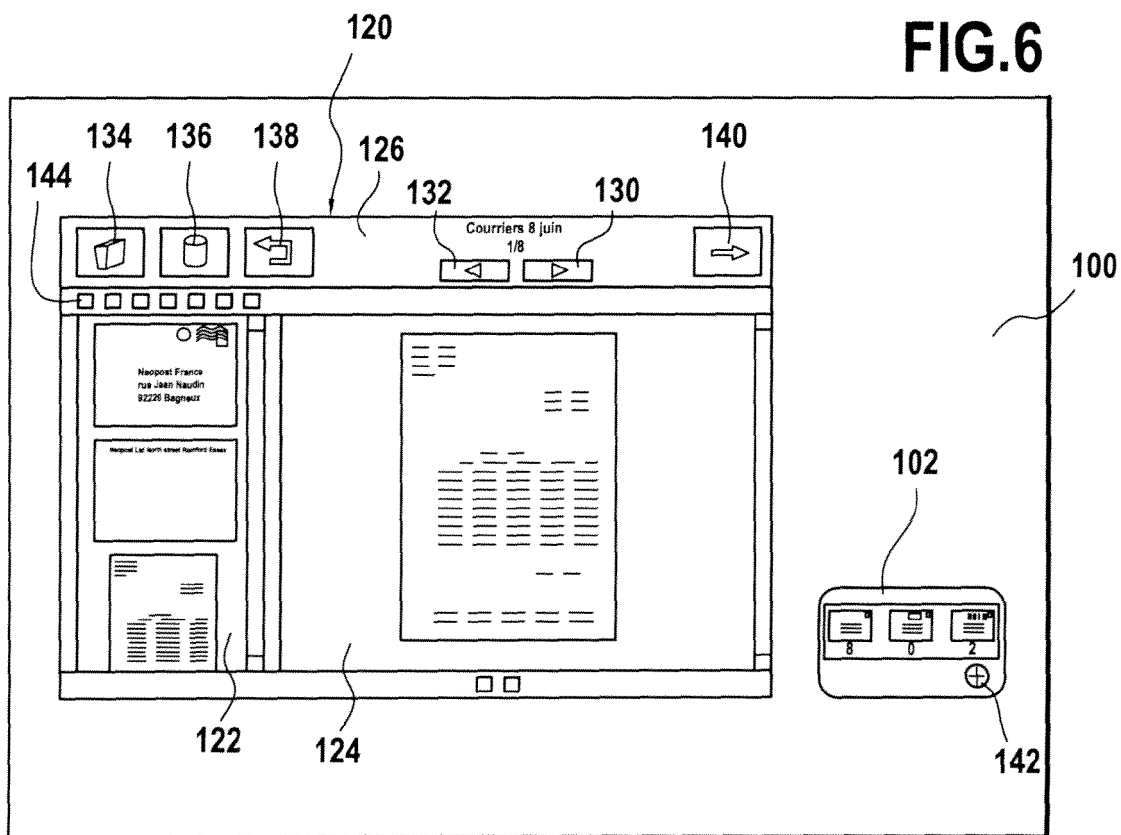


FIG.6

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- EP 1066885 A [0003]